



Province de Québec
Municipalité de Notre-Dame-des-Neiges
4, rue St-Jean-Baptiste
Notre-Dame-des-Neiges (Québec) G0L 2E0
M.R.C. des Basques

Aux contribuables intéressés de la susdite municipalité
Avis public

À la séance ordinaire qui a eu lieu le 16 juin 2025 le règlement suivant a été adopté :

REGLEMENT N° 528 MODIFIANT LE REGLEMENT N° 270

Ledit règlement est disponible sur demande, en communiquant au bureau municipal, du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h00 et le vendredi de 8h30 à 12h00. Il est aussi disponible sur le site Web de la municipalité.

Donné à Notre-Dame-des-Neiges, le 14 juillet 2025.

[REDACTED]

Danielle Ouellet, adjointe au directeur général et greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Référence : **REGLEMENT N° 528 MODIFIANT LE REGLEMENT N° 270**

Je soussignée, Danielle Ouellet résidante à Notre-Dame-des-Neiges, adjointe au directeur général et greffière, certifie sous mon serment d'office, que j'ai publié le 14 juillet 2025 l'avis ci-annexé en affichant une copie certifiée à chacun des endroits suivants, à savoir :

- Sur le tableau situé à l'entrée principale de bureau municipal ;
- Sur le site Internet de la municipalité.

Entre 8h30 et 18h00, en foi de quoi, ce certificat est donné le 14 juillet 2025.

[REDACTED]

Danielle Ouellet, adjointe au directeur général et greffière